



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Cabinet
Service des Sécurités
Bureau des Polices Administratives**

Le Mans, le 13 AVR. 2023

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MANIFESTATION SPORTIVE**

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 3335-4 ;

Vu le code de la route, notamment les articles L 110-3, R 411-18, R 411-29 et R 411-31 ;

Vu le code du sport et notamment les articles L 231-2, L 232-1, L 331-8, L 331-9, L 332-1, R 331-2 à R 331-45, A 322-23 et A 331-16 à A 331-23 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants, L 2215-1, L 3221-4 et L 3221-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant homologation d'une enceinte sportive ouverte au public : circuits du Mans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 modifié portant homologation du circuit de vitesse Bugatti;

Vu le récépissé relatif à la déclaration d'épreuve motocycliste « PMR Bridgestone » en date du 12 avril 2023 ;

Vu le message électronique de l'organisateur, indiquant qu'une erreur matérielle a été commise sur le cerfa n° 1586*2 déclarant l'épreuve sportive « PMR Bridgestone » et qu'il convient de lire 13,14 et 15 avril 2023 au lieu des 14 et 15 avril 2023 ;

Considérant que le récépissé susvisé doit être annulé et remplacé ;

Délivre récépissé à

L'association sportive motocycliste « 24 heures » de l'Automobile Club de l'Ouest pour organiser l'épreuve "PMR Bridgestone Cup", les 13, 14 et 15 avril 2023 sur le circuit Bugatti au Mans.

Les essais et la course du « PMR Bridgestone Cup », organisés dans le cadre des 24 Heures Motos, se dérouleront suivant les horaires annexés au présent récépissé.

Le Préfet,

Pour le Préfet
la directrice de Cabinet
Agathe Cluzat